
Gestion intégrée des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent

THÈME	Mise en valeur et accessibilité de l'estuaire du Saint-Laurent / Aménagement du littoral
LOCALISATION	L'Isle-aux-Grues, l'Isle-Verte et l'Isle-aux-Coudres
PROMOTEUR	Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Assurer une gestion intégrée et un développement durable des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent.

PROBLÉMATIQUE

Les îles habitées de l'estuaire font face à plusieurs problématiques environnementales, économiques, sociales et culturelles. Lors de la tenue de la consultation publique du comité ZIP en novembre 2001, l'ensemble des préoccupations liées à ces écosystèmes particuliers furent mis en évidence plus particulièrement pour les insulaires résidants à l'année à l'Isle-Verte et l'Isle-aux-Grues. Entre autres, on reconnaît le manque flagrant de connaissances (biologiques, physiques, culturelles, etc.) de leur milieu environnant, nécessaires pour cibler des objectifs concrets de protection, de mise en valeur ou de réhabilitation des écosystèmes du milieu insulaire. D'autres problématiques liées à l'accessibilité, les échanges entre insulaires et l'exode des résidants, surtout des plus jeunes, nuisent visiblement au développement économique du milieu insulaire. Ainsi, les recommandations suivantes avaient été formulées lors de l'atelier portant sur le développement durable du milieu insulaire :

- 1) Mettre en place des sentiers sur les îles afin d'améliorer l'accessibilité de la population;
- 2) Mettre en valeur les ressources naturelles, patrimoniales et autres du milieu insulaire et les faire connaître à la population de la côte;
- 3) Faire l'inventaire exhaustif des ressources naturelles (géologiques, fauniques, floristiques, physiques) et humaines (archéologiques, historiques, culturelles et patrimoniales), selon une méthode standardisée, pour l'ensemble du milieu insulaire du territoire de la ZIP, géoréférencer les données (SIG) et les rendre accessibles au public;
- 4) Gérer de façon responsable les activités humaines sur les îles;
- 5) Développer un plan de zonage environnemental, sur le territoire de la ZIP, afin d'identifier et de protéger les sites et espèces sensibles et en informer la population;
- 6) Encadrer et canaliser le tourisme en conservant des zones témoins de conservation et orienter la période d'achalandage selon les périodes critiques pour les habitats et les espèces.

Les conclusions de l'atelier portant sur le développement durable du milieu insulaire identifient un ensemble de problématiques dépassants largement le mandat du comité ZIP qui est de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

Devant l'ampleur des préoccupations des insulaires, une première démarche fut entreprise afin de briser l'isolement face au continent et aux autres îles, par la mise en place de *l'Association des îles rurales du*

Saint-Laurent. Lors d'un atelier tenu en septembre 2001 par cette association sur l'Isle-aux-Coudres, les participants identifieront plusieurs préoccupations similaires à celles de la consultation publique du comité ZIP. Les thèmes majeurs auxquels l'association entend s'attaquer durant son mandat regroupent l'accessibilité aux îles, l'établissement d'un réseau d'échange entre insulaires, la fragilité de l'environnement en milieu insulaire, le développement économique insulaire, la promotion de l'association via une permanence et la formation des insulaires. Ces différents constats sont des éléments clés menant à la survie d'un mode de vie unique.

De plus, le gouvernement du Québec a annoncé à l'automne 2002 sa politique nationale de l'eau qui vise entre autres à implanter la gestion intégrée sur l'ensemble du Saint-Laurent. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'expertise développée au sein des communautés locales entre autres via les comités ZIP. La prochaine entente fédérale-provinciale Saint-Laurent Vision 2000 prévue pour le printemps 2003 devra tenir compte de cette nouvelle orientation modifiant ainsi nos modes de gestion des habitats, des ressources et usages liés au Saint-Laurent.

DESCRIPTION DU PROJET

En collaboration avec *l'Association des îles rurales du Saint-Laurent*, le projet vise à réunir les intervenants liés au milieu insulaire des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent soit l'Île-Verte, l'Isle-aux-Grues pour le territoire du comité ZIP et l'Isle-aux-Coudres afin de mettre en place une table de concertation vouée à la gestion intégrée de leur milieu. La gestion intégrée de la zone côtière vise les objectifs suivants¹ :

- 1) Conserver l'ensemble des ressources pour préserver la diversité biologique, la productivité du milieu côtier et la santé des écosystèmes;
- 2) Utiliser les ressources de façon durable, c'est-à-dire s'assurer que l'exploitation des ressources afin de satisfaire les besoins actuels ne compromette pas la capacité des générations futures de satisfaire les leurs;
- 3) Développer et diversifier l'économie au profit de tous les citoyens, en particulier ceux résidant dans les zones côtières.

Les participants décideront eux-mêmes des actions à poser dans leur milieu. Ces dernières devront tenir compte d'un développement économique durable, des collectivités en place, du patrimoine culturel du milieu insulaire et de la protection de l'environnement. De plus, différents spécialistes et scientifiques pourraient participer de sorte à collecter et diffuser les informations scientifiques nécessaires (faune, flore, géologie, milieu humain, potentiel touristique, patrimoine historique, etc.), partager ces connaissances avec les communautés insulaires, faire le point sur les problématiques et se pencher ensemble sur les mesures à prendre. De là découlerait l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion intégrée du milieu insulaire habité de l'estuaire moyen et maritime du Saint-Laurent. À court, moyen et long terme, le plan d'action sera un outil efficace qui guidera le développement des îles dans une perspective durable et économiquement viable.

Afin de réaliser ce tour de force, il est primordial de s'assurer d'avoir une vision commune de l'approche de gestion intégrée. Le comité ZIP propose donc de réaliser deux phases, soit :

¹ PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2002.

Phase I – Phase exploratoire de gestion intégrée (GI) du milieu insulaire de l'estuaire du Saint-Laurent

Cette première étape du projet s'appliquera à chacune des îles concernées à savoir :

- Dresser un portrait préliminaire des îles habitées du territoire visé, permettant ainsi de faire ressortir les grandes problématiques du milieu;
- Évaluer la faisabilité et la volonté du milieu à faire de la gestion intégrée de la zone côtière pour le milieu insulaire habité via des séances d'information;
- Mise en place d'un comité provisoire afin de mobiliser et de sensibiliser les intervenants du milieu au projet;
- Dresser un premier portrait global des îles concernées (cueillette des informations) afin de définir les bases et orientations principales du projet.

Le milieu aura à décider de la structure à adopter pour couvrir l'ensemble des trois îles habitées. Il pourrait y avoir par exemple, un comité de GI pour l'ensemble des îles qui identifie les grands enjeux et qui pourrait également servir de structure de mise en commun d'expertise et de service (comme c'est le cas avec le comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine) avec le soutien de différents ministères et trois sous-comités couvrant chacun l'une des îles habitées de l'estuaire. Comme produit final, on recommande un plan d'action global intégrant des chapitres couvrant chacune des îles habitées de l'estuaire du Saint-Laurent.

Phase II – Mise en place de la GI du milieu insulaire de l'estuaire du Saint-Laurent

La phase II dépend de l'atteinte des objectifs de la phase I mais si tout fonctionne bien elle comprendrait essentiellement:

- La mise en place d'un comité permanent;
- La délimitation de la zone de gestion;
- L'élaboration d'un plan de gestion;
- La mise en œuvre du plan de gestion.

FAISABILITÉ

L'élément *sine qua non* à la mise en place d'une structure GI du milieu insulaire de l'estuaire du Saint-Laurent est la volonté du milieu de gérer leur milieu selon les principes de la gestion intégrée. Il faudra aussi rassembler les intervenants des îles autour d'une même table afin de déterminer la structure de fonctionnement d'une telle initiative.

PARTENAIRES POTENTIELS

- Association des îles rurales du Saint-Laurent;
- Municipalités de l'Isle-aux-Grues, l'Île Verte et l'Isle-aux-Coudres;
- Représentants ministériels concernés;
- MRC de Montmagny, de Rivière-du-Loup et de Charlevoix;
- Centre Local de Développement (CLD) du territoire visé;
- Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) du territoire;
- Organismes environnementaux, communautaires et touristiques concernés.

COÛTS DE RÉALISATION

Phase I : À déterminer

Phase II : À déterminer

ÉCHÉANCE DU PROJET

Étapes de la phase I												
1												
2												
3												
4												
mois	Sept. 2003	Oct. 2003	Nov. 2003	Déc. 2003	Avril 2004	Mai 2004	Juin 2004	Juillet 2004	Sept. 2004	Oct. 2004	Nov. 2004	Déc. 2004

Phase II : À déterminer

INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF

Phase I

- Nombre de participants aux séances d'information (appui à l'idée et volonté concrète d'implication des différents secteurs);
- Nombre et représentativité des membres sur un comité regroupant les différents secteurs d'activités;
- Production du portrait global des trois îles.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2002. La gestion intégrée à la portée de tous. Démarche méthodologique pour les collectivités côtières du Saint-Laurent marin. 61 p.

COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ESTUAIRE. 2002. Compte-rendu – Du fleuve à la mer, un patrimoine à mettre en valeur. Consultation publique du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Rimouski. 55 p.